



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Retrait de la plainte déposée à l'encontre de la cheffe du DFJC**

**Le 9 mars, le DFJC annonçait le dépôt d'une plainte à l'encontre de la cheffe du DFJC. Cette plainte est désormais retirée.**

A la suite de la plainte déposée à l'encontre de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) concernant des propos qu'elle a rapportés pendant une séance professionnelle, un accord amiable avec la partie plaignante a conduit au retrait de ladite plainte. Ledit accord est en substance concrétisé par l'envoi par Mme Amarelle d'une note aux participant-e-s de la séance suite à laquelle le dépôt de plainte est intervenu. Dans cette note, elle a notamment précisé que les reproches qui lui avaient été transmis ne visaient pas exclusivement le plaignant, mais plus généralement l'ambiance dégradée au sein des équipes et leurs lourdes conséquences en termes humains et professionnels et que les griefs recueillis auprès de collaborateurs n'avaient pas fait l'objet d'une instruction.

Cette démarche rend caduque la demande d'autorisation d'ouverture d'une procédure pénale transmise par le Procureur général au Bureau du Grand Conseil au sujet de cette plainte.

Il ne se sera pas donné d'autre information à ce sujet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2022